

Appliquer la convention collective des entreprises du paysage dans un contexte changeant.

Formation professionnelle - 1 journée de 7 eures

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Maitriser les particularités de la convention collective du paysage
Savoir articuler la convention collective avec les textes de lois et les positions des juridictions et des DIRECCTE
Savoir anticiper les évolutions

PROGRAMME :

- 1) **Les nouvelles dispositions de la convention collective sur les temps de trajets (signature du 26 avril 2019)**
- 2) **Les spécificités de la convention collective du paysage**
 - ⇒ Le lien entre les classifications et les intitulés de poste
 - ⇒ La durée du travail et les règles spécifiques issues de l'agriculture (dont annualisation)
 - ⇒ Les règles du maintien de salaire
- 3) **Les dispositions légales qui impactent la convention collective**
 - ⇒ La possibilité de conclure des accords d'entreprise dérogatoires à la convention collective
 - ⇒ Les indemnités de licenciement
 - ⇒ Les contrats de chantier

Moyens pédagogiques

- Formation pratique, illustrée par des exemples concrets, tirés de situations pratiques rencontrées en entreprises.
- Remise de documents types aux stagiaires pour leur permettre d'engager rapidement les procédures dans l'entreprise.
- Support de formation Powerpoint dont un exemplaire papier est remis aux stagiaires à l'issue de la formation



PRE REQUIS : Aucun

PUBLIC VISÉ : Personnels administratifs en charge de la gestion du personnel et chefs d'entreprises.

POURQUOI SUIVRE CETTE FORMATION ?

Fruit de la négociation entre l'UNEP et les syndicats de salariés, la convention collective nationale s'est adaptée au fil des ans aux évolutions du droit social en lien avec les spécificités de la profession.

Mais elle se trouve aujourd'hui impactée tant par les évolutions législatives (loi Travail de 2016, ordonnances Macron 2017) que par des décisions de justice et certaines interprétations des inspections du travail notamment sur les règles en matière de durée du travail.

Elle peut également se retrouver en concurrence avec de nouveaux accords d'entreprises. Une actualisation s'impose donc pour sécuriser les relations de travail dans les entreprises.

INTERVENANT – CABINET VANDELDELDE

Le cabinet VANDELDELDE AVOCATS & ASSOCIES est constamment animé par une volonté de réaliser une prestation de qualité.

« Efficacité et connaissance des dossiers sont nos maîtres mots.

La satisfaction de nos clients dans le traitement et la concrétisation de leurs démarches dirigent nos actes. »